



la Dinantaise

SCRL LA DINANTAISE

Qué Novèles ?

Editeur Responsable :

Omer Laloux



Le mot de la direction

Janvier à juin !

6 mois se sont déjà écoulés. Ceux-ci ont vu la société débiter des chantiers importants :

- la construction de 4 logements basse énergie, rue des Alouettes à Gemechenne;
- La rénovation de l'ancienne école d'Annevoie en 3 logements;
- L'initiation des procédures qui devraient déboucher sur la poursuite de la rénovation du parc locatif.

Avec le programme Pivert initié par le Ministre du Logement, la société a procédé à un examen des consommations des locataires de tous ses logements. Elle a pu ainsi déterminer des priorités dans son programme de rénovation de patrimoine. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous attendons les résultats de l'analyse de nos projections par la Société Wallonne du Logement. Insistons sur le fait que les travaux projetés seront essentiellement axés sur les économies d'énergie à réaliser.

En mai, nous avons fêté dignement les voisins dans le quartier de Leffe où Albert Roulive en a amusé plus d'un et où Frédéric Bourdon a démontré tout son talent. Au même moment, votre serviteur négociait avec la SNCB Holding pour tenter de finaliser le projet de rénovation de la gare de Godinne en 3 logements.

D'autres projets sont en gestation : l

- la construction de 16 logements, rue des Ramiers et rue des Alouettes à Gemechenne,;
- La construction de 6 logements à Mettet (Pontaury);
- La rénovation d'une maison à Mettet;
- La rénovation de 5 appartements à Mettet;
- La rénovation des anciens bureaux du CPAS d'Anhée en deux logements.

Dans ce numéro :

Le mot de la Direction	1
Nos chantiers	2
La Régie des Quartiers vous parle	3
La fête des voisins — Nouvelles têtes Vente des logements d'Hastière	4

SCRL LA DINANTAISE

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Communes Affiliées :

Anhée - Dinant - Hastière - Mettet - Onhaye - Yvoir

Siège Administratif :

Place Saint-Nicolas, 3 à 5500 Dinant

Tél. 082/21 36 10 Fax 082/22 63 14

email : Ladinantaise@ladinantaise.be

Fortis : 001-0633987-71

001-0633988-72

n° d'entreprise : 0402550592 – RPM Dinant

Le mot de la Direction (suite)

L'instruction de tous ces dossiers est longue et difficile. La SWL nous incite à énormément de rigueur car, en cas de dépassement de plus de 15 % de l'enveloppe budgétaire, le Ministre du Logement n'accorde pas de dérogation et ce, même dans les cas d'urgence et même s'il est établi que les montants accordés ne correspondent plus à la réalité du terrain.

Enfin, comme chaque année en cette période de vacances, nous accueillons des étudiants dans le cadre de l'opération « été solidaire, je suis partenaire ». Ceux-ci, vu le temps, ont été affectés à la rénovation des halls communs dans nos immeubles de Leffe et ce, à la satisfaction générale. Ceci s'inscrit dans notre politique d'amélioration du cadre de vie des habitants qui porte souvent ses fruits. Il est déplorable cependant que certains, minoritaires, tentent quelques fois de réduire ces efforts à néant. Toutefois, l'important est que la majorité des locataires comprennent que respecter le bien public est normal et vital.



O. LALOUX,
Directeur-gérant.



Et nos chantiers ?

Chantiers en cours :

Construction de 4 logements basse énergie, rue des Alouettes à Gemechenne :

Architecte : Atelier Jaspard-Deschambre de Dinant. Permis d'urbanisme accordé le 18/06/2009. Autorisation mise en concurrence par adjudication publique par SWL le 10/06/2010. Adjudication du 27/08/2010 approuvée par SWL le 02/12/2010. Commande passée le 29/12/2010 à Entreprise Hons de Saint-Hubert. Montant commande : 521.511,57 euros HTVA. Délai : 300 jours calendrier.



Rénovation de l'ancienne école de Annevoie en 3 logements, rue du Marly à Annevoie :

Permis d'urbanisme obtenu le 12/11/2008 – dossier d'adjudication déposé à la SWL le 13/07/2009. Après autorisation de mettre en concurrence par adjudication publique donnée par la SWL le 18/06/2010, l'adjudication publique a eu lieu le 01/09/2010. Autorisation de passer commande à l'entreprise Général Travaux de Jumet donnée par la SWL le 06/12/2010. Dérogation accordée par le Ministre du Logement le 30/03/2011. Commande passée le 13/04/2011 – Début du chantier le 23/05/2011 – Durée du chantier : 300 jours calendrier. Montant commande : 332.926,10 euros HTVA.

Rénovation de l'ancienne imprimerie Palate, Place Meunier à Mettet en un ensemble de bureaux pour la Commune et 5 logements pour la SCRL La Dinantaise :

Marché conjoint avec la commune. Après approbation du dossier par dossier par SWL et DG01, il a été mis en adjudication le 9/9/2010. Celle-ci est approuvée par la SWL le 03/02/2011 (avec dérogation accordée par le Ministre du Logement le 03/03/2011) et par la DG01 le 15/04/2011 (avec signature du Ministre des Pouvoirs Locaux). Lettre d'informations adressée

aux entreprises le 04/05/2011. Délai de standstill de 15 jours obligatoire pour recours éventuel. Recours en annulation d'une entreprise évincée pour prix anormalement bas. Après deux séances au Conseil d'Etat, celui-ci a donné raison à la SCRL La Dinantaise et à la Commune. Commande passée à la SA Lixon de Charleroi le 12 juillet 2011. Date de commencement du chantier : le 22/08/2011. Délais d'exécution : 650 jours de calendrier. Montant de la commande : 3.122.780,10 euros HTVA dont 525.480,52 euros HTVA à charge de la SCRL La Dinantaise et 2.597.299,58 euros HTVA à charge de la Commune.



Ancienne imprimerie Palate à Mettet

La Régie des Quartiers vous parle

La Régie des Quartiers de Dinant est un centre de préformation socioprofessionnelle, qui déploie ses activités sur les quartiers d'habitations sociales de la Dinantaise.

Elle fût créée en 1996, constituée en ASBL en 2005 sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23/09/2004.

Les missions de la Régie des Quartiers se déclinent sur 2 axes :

- l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle
- le développement de la dynamique de quartiers.

Les objectifs de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle sont les suivants :

- amener les personnes en stage, à mettre en dynamique leur projet de vie de manière autonome (analyse des besoins, évaluations des compétences, stages en entreprises,...)
- développer des actions de formation de base à caractère social et technique (rénovation de bâtiments et entretien d'espaces verts),...

Les objectifs de participation à la redynamisation de quartier sont :

- participer à l'amélioration des abords de logements, aménagement d'espaces conviviaux,...
- viser la participation et l'implication des habitants à la vie du quartier (organisation de cours de cuisine équilibrée et bon marché, d'une chasse aux œufs en collaboration avec des partenaires tels que le CCLP, le CPCP, participation à la Saint Nicolas, aux fêtes de quartiers,...)
- être un lieu de proximité ouvert à la population locale (accès à un espace public numérique, aide aux moins valides, écritain public,...)
- développer des actions de prévention et d'éducation permanente (conférences-débat sur divers thèmes comme « les droits et obligations des locataires », la prévention et l'éducation à la santé, sensibilisation au tri des déchets,...)

Les acteurs de la régie des quartiers sont multiples :

- les stagiaires, prioritairement habitants des quartiers de la société de logement la Dinantaise, -une équipe d'encadrement formée d'une directrice/médiatrice sociale (Bénédicte Taelman), d'un ouvrier technique(Patrick Havelange), une secrétaire (Valérie Dumont), de professeurs, tous ces intervenants accompagnent les stagiaires vers l'autonomie sociale et professionnelle dans la perspective d'une insertion durable et de qualité,
- les partenaires tels que le FLW, la société de logement, le Forem, le CPAS, la commune, des partenaires sociaux ainsi que le CCLP, les volontaires,...

Public cible :

La formation s'adresse à toute personne de plus de 18 ans, inscrite comme demandeur d'emploi, indemnisée ou non.

Un contrat de formation de 3 mois renouvelable, leur est proposé.

Ce contrat délivré par le Forem prend en charge une indemnité de formation de 1€/heure, les frais de déplacements et l'assurance en sus des indemnités de chômage ou du RIS.

L'entrée en formation à la Régie peut se faire à tout moment, pour cela il suffit de contacter le 082/22 82 70.

Au nom du conseil d'administration

Le président.

Marc Haubursin

La fête des voisins (le 27 mai 2011)



Conseil d'administration et Comité d'attribution : nouvelles têtes

Suite à la démission de Madame de Biourge, pour raisons personnelles, l'Assemblée Générale des Coopérateurs a désigné, après scrutin secret, Monsieur Joseph Jouan de Thynes pour lui succéder. Monsieur Joseph Jouan est Conseiller Communal et enseignant. Son papa a été longtemps administrateur de la Société. Son entrée va apporter une touche « financière » au conseil. Mon-

sieur Jouan étant un spécialiste en matière de finances communales.

Au comité d'attribution, le conseil d'administration a désigné Monsieur Jacques Nicolas pour succéder à Madame de Biourge. Monsieur Marc Haubursin présidera dorénavant ledit comité. Monsieur Jacques Nicolas est un ancien de la maison. Il y revient par la

grande porte après avoir, durant plusieurs mois, assumé les fonctions de Président. Ayant été conseiller du CPAS, Monsieur Nicolas excelle dans les matières sociales.

Bienvenue à tous les deux et bon travail !

Vente de logements à Hastière

Voici les prix de vente de ces logements qui ont été réajustés en tenant compte du fait que la TVA sur les logements moyens et les terrains est de 6% et ce, dans le cadre de la politique sociale du logement (le logement moyen rentrant désormais dans cette catégorie).

Les prix officiels de vente sont donc de :

Bâtiments type 1 : 162.382,83 euros TVA 6% compris soit, 153.913,49 euros HTVA

Bâtiments type 2 : 165.725,66 euros TVA 6% compris soit, 156.344,96 euros HTVA

Bâtiments type 3 : 148.949,12 euros TVA 6% compris soit, 140.518,04 euros HTVA

Terrains

Module 1 bâtiment gauche côté chemin de fer : 3 ares 64 à 20 euros HTVA 6%

Module 1 bâtiment droit : 2 ares 81

Module 2 gauche bâtiment gauche : 3 ares 54

Module 2 gauche bâtiment droit : 3 ares 47

Module 2 droit bâtiment gauche : 3 ares 21

Module 2 droit bâtiment droit : 2 ares 77

Module 3 bâtiment gauche côté chemin de fer : 4 ares 19

Module 3 bâtiment droit : 2 ares 46

Soit :

Module 1 : 364 M2 = 170.865,10 euros terrain et TVA compris

Module 2 : 281 M2 = 169.105,50 euros terrain et TVA compris

Module 3 : 354 M2 = 173.230,44 euros terrain et TVA compris

Module 4 : 347 M2 = 173.082,06 euros terrain et TVA compris

Module 5 : 321 M2 = 172.530,86 euros terrain et TVA compris

Module 6 : 277 M2 = 171.598,06 euros terrain et TVA compris

Module 7 : 419 M2 = 157.831,96 euros terrain et TVA compris

Module 8 : 246 M2 = 154.164,36 euros terrain et TVA compris

